




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-35778-DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.667**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : DIRECTION SANTE PUBLIQUE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Arlette OLLIVIER à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Helliot BRAMI, M. Jean CHORRO, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Laurent DILLINGER donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Santé Publique

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/11/13

ABO

RAPPORTEUR : M. Laurent DILLINGER

Nomenclature : 7.5 Subventions

Politique Publique : 10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE

OBJET : DIRECTION SANTE PUBLIQUE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Dans le cadre de la délégation Hygiène Publique, Protection Sanitaire et Conduites Addictives, la Ville d'Aix-en-Provence apporte son concours, sous forme de subventions de fonctionnement, à diverses associations afin de les aider dans la réalisation de leurs actions à vocation sanitaire.

Le Plan Local de Santé Publique (PLSP) 2010-2013 accorde une priorité particulière aux actions permettant de développer une prévention ciblée notamment vers les populations vulnérables. Dans ce cadre, un certain nombre d'associations sont déjà soutenues au plan technique par l'Atelier Santé Ville pour la réalisation des actions, l'ancrage dans une cohérence territoriale, ainsi que la recherche de financements auprès de l'Agence Régionale de Santé.

Afin de permettre de finaliser ou compléter des projets inscrits dans la dynamique du PLSP, notre délégation propose de soutenir les projets et associations suivantes au titre la fin d'exercice 2013 :

- **SOS Femmes 13**, anciennement Stop Violences Femmes, qui agit pour l'écoute et le soutien des femmes en situation de violences conjugales et familiales. L'antenne aixoise reste toujours très active sur ces questions et a pu développer un travail de réseau important auprès des professionnels du social et du sanitaire. Trois sessions de formation ont ainsi pu être organisées en 2013. Après leur déménagement dans de nouveaux locaux situés sur le quartier Saint Donat, l'association souhaite relancer ce travail de réseau et recréer des pistes d'interventions futures.

- **Le Centre Social La Provence**, situé sur le quartier d'Encagnane, qui propose d'approfondir leur projet 2013, pour les familles adhérentes ainsi que le public volontaire d'autres structures situées sur le quartier, au sein d'un atelier cuisine convivial, permettant d'aborder des questions fondamentales que se posent les familles dans leur vie quotidienne. Seront ainsi abordées les questions d'équilibre alimentaire, du gaspillage, des possibilités d'acheter des produits sains malgré un petit budget, ou encore de combiner nutrition et maladie chronique.
- **Unis Cité Méditerranée**, partenaire de la Ville dans le cadre du Service Civique Volontaire, qui propose un projet spécifique en lien avec l'équilibre alimentaire pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce projet intitulé « Les Vitaminés » vise à promouvoir des « goûters actifs » et ateliers pédagogiques pour les enfants inscrits sur les activités d'accompagnement scolaire, réalisés par les jeunes volontaires qui auront été préalablement formés par des partenaires spécialisés en nutrition. Le lien sera fait avec les actions existantes sur cette thématique dans le cadre du Plan Local de Santé Publique, notamment avec le quartier d'Encagnane autour du Centre Social La Provence.
- **Le Réseau SHA « Sida Hépatites Addictions »** qui organise tous les ans des manifestations autour de la Journée Mondiale de Lutte contre le Sida grâce à la mobilisation de ses bénévoles. L'association participe également aux actions de prévention en milieu scolaire et étudiant avec les partenaires locaux, et organise tous les ans des journées de formation autour de l'infection VIH (Sida) et des hépatites.

Le tableau ci-dessous présente le montant des subventions proposées pour ces associations au titre de l'année 2013, ainsi que les montants accordés par la ville en 2011 et 2012 :

N° TIERS	NOM DE L' ASSOCIATION	2011	2012	2013 (Proposition)	CONVENTION	OBJET
46800	SOS Femmes 13	0	0	2000 €	non	Violences conjugales et familiales
9202	Centre Social La Provence	0	0	1 500 €	avenant n°9 à la convention 2012.239	Animation socio-culturelle
77798	Unis Cité Méditerranée	0	0	1 500 €	Avenant n°2 à la convention 2012-1080	Service Civique Volontaire
66833	Réseau Sida-Hépatites-Addictions du Pays d'Aix	2800 €	1800 €	1000 €	non	Prévention VIH et hépatites

En conséquence, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à chaque association les subventions pour l'année 2013 telles que présentées dans les tableaux ci-dessus.

- **DIRE** que les dépenses correspondantes aux subventions de fonctionnement d'un montant de 6 000 € seront imputées au budget de la ville sur la ligne « risques préventifs » 92520-6574-1976 qui présente les disponibilités suffisantes.

2013.667 - DIRECTION SANTE PUBLIQUE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Présents et représentés	: 41
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 41
Pour	: 41
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Sophie JOISSAINS, M. Christian PEREZ

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

AVENANT N° 9
À LA CONVENTION PLURIANNUELLE
Adoptée par délibération du 20 février 2012 N° 2012 - 239

« CENTRE SOCIAL LA PROVENCE »

Entre,

la Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame le Maire ou son représentant habilités aux fins présentes, par le Conseil Municipal du 18 novembre 2013.
Dénommée « la Ville »,

Et,

L'ASSOCIATION « CENTRE SOCIAL LA PROVENCE » dont le siège social est sis : Boulevard du Maréchal Juin, 13090 Aix-en-Provence, représentée par son président en exercice.

PREAMBULE

Une convention pluriannuelle de partenariat a été approuvée par le Conseil Municipal du 20 février **2012**, celle-ci définit les missions générales proposées par l'association « Centre Social La Provence » et acceptées par la Ville et fixe le montant annuel de la subvention de fonctionnement (52 535€ qui augmente de 2% chaque année + une aide complémentaire de 7 370€ - animation jeunes 11-18 ans, montant égal en 2013 et 2014 majoré de 2%) et ses modalités de versement.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'association une subvention de fonctionnement pour la réalisation d'une action de santé vers le public sur la thématique « Équilibre alimentaire et nutrition ».

Article I :

La Ville s'engage à verser par le présent avenant la somme de :

1 500 € pour le projet « Ateliers cuisine et équilibre alimentaire »

au titre de la Délégation Santé Publique, sur l'exercice 2013.

Article II :

Le versement de la subvention de **1 500 €** s'effectuera en une seule fois, dès acceptation par les instances délibératives.

Article III :

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs établie entre la ville et l'association demeurent inchangées.

Fait à Aix en Provence, le

**Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant**

**Pour l'Association,
Le Président**

AVENANT N° 2

À LA CONVENTION PLURIANNUELLE Adoptée par délibération du 8 octobre 2012 N° 2012 - 1080

« UNIS CITE MÉDITERRANÉE »

Entre,

la Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame le Maire ou son représentant habilités aux fins présentes, par le Conseil Municipal du 18 novembre 2013.
Dénommée « la Ville »,

Et,

L'ASSOCIATION « UNIS-CITE MÉDITERRANÉE » dont le siège social est sis : 10 Place Sébastopol 13004 Marseille représentée par son président en exercice.

PREAMBULE

Une convention pluriannuelle de partenariat a été approuvée par le Conseil Municipal du **8 octobre 2012**, celle-ci définit les missions générales proposées par l'association « Unis-Cité Méditerranée » et acceptées par la Ville et fixe le montant annuel de la subvention de fonctionnement (45 000 € en 2013 et 30 000 € en 2014) et ses modalités de versement.

Par avenant n°1 (2013-196) du 29/04/2013, il a été attribué une subvention de 13 000€ pour le « service civique volontaire »

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'association une subvention de fonctionnement pour la prolongation du service civique 2013-2014.

Article I :

La Ville s'engage à verser par le présent avenant la somme de :

1 500 € pour le projet « Service Civique volontaire - Les Vitaminés »

au titre de la Délégation Santé Publique, sur l'exercice 2013.

Article II :

Le versement de la subvention de **1 500 €** s'effectuera en une seule fois.

Article III :

Le montant total des subventions attribuées à l'association « UNIS CITE MÉDITERRANÉE » s'élève à ce jour à 29 500€

Fait à Aix en Provence, le

**Pour la Ville, Madame le Maire
Ou son représentant**

**Pour l'Association,
Le Président**